



**Investir ensemble
dans les éoliennes près de chez nous
Ensemble pour moins de CO₂**

Investissez avec Electrabel CoGreen dans l'énergie renouvelable

La quantité d'énergie que nous consommons en Belgique devra provenir dès 2020 pour 13 % de sources renouvelables. Cet objectif s'avère nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour l'atteindre, nous produirons davantage d'**électricité verte** à partir de la biomasse, du vent, de l'eau et de l'énergie solaire. Tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice, vous également.

La société coopérative **Electrabel CoGreen scrl**, fondée en mars 2013, donne la possibilité aux **riverains d'investir ensemble dans des parcs éoliens locaux**. En achetant des actions d'Electrabel CoGreen, vous contribuez à la réduction des émissions de CO₂ et bénéficiez en outre du dividende éventuel distribué par la coopérative.

Six parcs éoliens

L'offre d'Electrabel CoGreen de 2015 comprend six nouveaux parcs éoliens dans lesquels les riverains peuvent investir. Ensemble, ils représentent 20 éoliennes avec une capacité totale de 40 MW.

Plus savoir

Electrabel CoGreen organise des réunions d'information pour les riverains. Toutes vos questions y trouveront une réponse. Vous pouvez nous contacter également via info@electrabelcogreen.com ou par écrit à l'adresse Electrabel CoGreen scrl, Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles.

27 000
familles

peuvent entièrement être alimentées en énergie verte grâce aux six parcs éoliens

43 000
tonnes
de CO₂

de moins dans l'air par an

6 parcs

Genk Zuid	Y
Gingelom	Y Y Y Y Y Y
Haven Gent Belgicastraat	Y Y Y
Haven Gent Darsen	Y Y Y
Westerlo	Y Y
Wuustwezel	Y Y Y Y





Qui peut investir ? Tous les riverains peuvent acheter des actions chez Electabel CoGreen srl. Les seules conditions sont être **majeur** et **habiter une des communes** répertoriées pour chaque projet sur le site internet d'Electabel CoGreen.

Comment puis-je devenir actionnaire ? Rendez-vous sur www.electabelcogreen.com et enregistrez-vous. **Vous pouvez solliciter jusqu'à vingt actions.** Chaque action coûte **125 euro**. Il n'y a **pas de frais d'inscription**. La souscription peut se faire du 23 septembre 2015 au 31 octobre 2015.

Combien rapporte mon investissement ? Le **dividende** que vous percevez chaque année dépend de la quantité d'électricité produite par les éoliennes proches de chez vous. Il n'y a aucune garantie sur un dividende minimum, mais Electabel CoGreen vise un rendement de 4 %.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Voir mémorandum d'information p.16-17



Informations complémentaires

L'offre publique de souscription en Belgique aux Actions de catégorie B émises par Electrabel CoGreen scrl est exempte d'obligation de prospectus et est décrite dans un memorandum d'information, qui n'est pas un prospectus au sens de la loi sur les prospectus. Il est disponible au siège social d'Electrabel CoGreen scrl ou sur www.electrabelcogreen.com.

Un investissement dans les Actions de catégorie B d'Electrabel CoGreen scrl comporte des risques. Avant de souscrire aux Actions de catégorie B, les investisseurs éventuels sont tenus de lire le memorandum d'information, avec une attention particulière par rapport aux risques. Un investisseur dans des Actions de catégorie B court le risque de perdre une partie ou la totalité du capital investi. La contrevaieur totale de l'offre publique s'élève à 2 millions d'euros. Aucun actionnaire ne peut détenir des actions d'Electrabel CoGreen scrl pour une valeur nominale supérieure à 5 000 euros.

L'offre publique est régie par le droit belge et Electrabel CoGreen scrl est une société soumise aux droit belge.

Toute plainte peut être adressée au Service de Médiation pour le Consommateur (tél. : 02 702 52 20 – e-mail : contact@mediationconsommateur.be) ou Electrabel CoGreen (e-mail : info@electrabelcogreen.com).



Investir ensemble dans les éoliennes près de chez nous